

EXAMEN PROFESSIONNEL de VERIFICATION D'APTITUDE
aux FONCTIONS D'ANALYSTE DEVELOPPEUR

SESSION de JANVIER 2009

Épreuve écrite du 22 janvier 2009
Épreuve orale des 2, 3 et 4 mars 2009

RAPPORT DU JURY

Le jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste développeur au titre de cette session a pris en compte 57 copies de candidats au titre de la partie écrite de l'examen professionnel, et auditionné 27 candidats admissibles au titre de la partie orale. 15 candidats ont été admis.

Cette session a été précédée par une session de formation organisée par l'IGPDE.

1. La composition du jury

Le jury est composé de 6 représentants des Directions du Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'Emploi et du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique :

- Philippe BONNET, DPAEP
- Juliette CAMPOS ORIOLA, DPAEP (présidente du jury)
- Philippe CLEMENT, INSEE
- Cyril DURON, DGDDI
- Evelyne PASTORELLI, DGFIP (filière fiscale)
- Jérôme PERUILHE, DGFIP (filière gestion publique)

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

2.1. Organisation et modalités de correction

Chaque copie fait l'objet d'une double correction. Outre une réunion préliminaire, avec participation de l'IGPDE, une réunion préparatoire a eu lieu en vue de relire, ajuster et valider le sujet, pour l'épreuve écrite. Les copies ont été réparties entre 3 binômes et différents échanges ont eu lieu entre les correcteurs. Enfin la réunion d'admissibilité a permis d'arriver à un consensus après examen des copies ayant donné lieu à des divergences d'appréciation importante entre les 2 membres d'un même binôme.

2.2. Attentes du jury

Le sujet était proposé par un membre du jury de la Direction Générale des Finances Publiques et s'inspirait d'un projet réel, à savoir la mise à disposition pour le grand public d'un service de consultation du plan cadastral via un site internet. Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières et le périmètre fonctionnel était bien précisé.

Les attentes du jury portaient essentiellement sur :

- l'apport d'une plus-value dans la note de synthèse par rapport au sujet, sachant qu'il ne suffit pas de paraphraser l'énoncé des objectifs ou la présentation des processus métiers ;
- des réponses aux demandes de modélisation des données et des processus et de représentation du schéma d'architecture correspondant aux modes de représentation spécifiés et ne se bornant pas à une description littéraire ;
- une copie clairement structurée, présentant à la fois une cohérence globale et une mise en évidence des réponses par rapport aux questions posées, même si les réponses à certaines questions pouvaient être regroupées ;
- une copie complète avec des réponses, même succinctes, à toutes les questions.

2.3. Résultats

► Répartition des notes

Notes ≥ 12	12
Notes ≥ 10 et < 12	15
Notes ≥ 8 et < 10	14
Notes < 8	16
Moyenne (hors copies blanches)	9,23/20
Médiane	9/20

2.4. Constats et commentaires du jury

Les principales raisons ayant conduit à ne pas retenir un candidat à l'écrit sont :

- des qualités rédactionnelles insuffisantes tant au niveau du français que de la structuration de la note ;
- un manque de synthèse dans la rédaction ;
- le manque de maîtrise sur les formalismes d'analyse.

D'une façon générale, c'est la réponse à la question n°1 qui occupe la majorité de la copie. Dans de nombreux cas, il s'agit d'une paraphrase du sujet sans apport d'une quelconque plus-value de la part du candidat.

La question n° 2 a souvent été correctement traitée, mais il y a parfois des classes créées « au petit bonheur la chance », comme par exemple la création d'une classe « consultation » totalement inutile. On voit que la différence entre « classe » et « méthode » (ou traitement) n'est pas vraiment maîtrisée. Les associations sont souvent bien définies, à l'exception de quelques cas totalement aberrants.

La question n° 3 est correctement traitée dans de nombreux cas, mais avec un formalisme qui laisse à désirer.

La question n° 4 a été insuffisamment traitée malgré la description de la notion de « module applicatif » expliquée en annexe.

Les réponses aux questions suivantes ont été souvent correctes quand les candidats ont pu consacrer un peu de temps à les traiter.

Les principaux points faibles constatés à l'écrit sont :

- une certaine incapacité à réorganiser les éléments appris en cours afin de les adapter au sujet proposé.
- des connaissances de base en informatique faibles ou obsolètes, voire erronées.

L'appréciation générale est que l'approche du sujet a été trop « littéraire » et pas suffisamment « informatique ».

3. L'épreuve orale d'admission

3.1. Préparation de l'épreuve orale

Une demi-journée de formation des membres du jury a permis de rappeler les grands principes à respecter pour le déroulement d'un oral dans le cadre d'un examen. Elle a également permis au jury de se mettre d'accord sur les modalités de déroulement des épreuves orales d'admission à la qualification d'analyste. Par ailleurs, la mise à jour de la liste des sujets a été faite lors de la réunion d'admissibilité. Les sujets ont été répartis en 2 sous-ensembles, le second sous-ensemble regroupant des questions à caractère plus technique.

3.2. Attentes du jury

Pour l'exposé oral, outre une maîtrise minimale des connaissances, les critères retenus sont :

- la capacité à bien cerner le sujet et sa problématique ;
- la pertinence et la cohérence de l'exposé ;
- la clarté et la structuration de l'exposé, avec une introduction, un plan annoncé et suivi, puis une conclusion ;
- la gestion du temps, de façon à exposer un sujet en une dizaine de minutes.

Pour les réponses aux questions, l'appréciation est essentiellement basée sur les capacités de réflexion du candidat, sa réactivité, et pour les cas pratiques, sur sa capacité d'analyse face à une situation donnée, le bon sens et la cohérence du raisonnement. Le savoir être, l'aptitude à travailler en équipe et à établir des relations constructives sont également pris en compte dans la mesure du possible.

Les questions sont réparties en deux sous-ensembles selon leur caractère plus ou moins technique, le candidat devant tirer un sujet dans chaque groupe et choisir ensuite le sujet qu'il va traiter. Les sujets retenus ne sont pas réintégré avant le lendemain.

Le jury demande aux candidats de se présenter avant de débiter leur exposé. L'existence ou non d'expériences professionnelles antérieures n'est prise en compte ni dans l'évaluation de l'exposé ou des réponses du candidat, ni dans l'orientation des questions.

Les premières questions portent sur le thème du sujet exposé, puis elles sont élargies à l'ensemble des thèmes. Le jury essaie d'examiner différents thèmes avec chaque candidat et de varier les types de questions : connaissances plus ou moins techniques, mises en situation.

Enfin, le jury ne connaît pas la note de l'écrit lorsque le candidat se présente à l'épreuve orale.

► Répartition des notes

Notes ≥ 14	4
Notes ≥ 12 et < 14	3
Notes ≥ 10 et < 12	8
Notes ≥ 8 et < 10	9
Notes < 8	3
NOTE MOYENNE	10,11 /20
NOTE MEDIANE	10

3.3. Commentaires du jury

Les principales raisons qui ont conduit à ne pas retenir les candidats à l'oral sont :

- le manque de préparation (voire une méconnaissance du programme) ;
- l'incapacité à cerner le sujet, le manque de cohérence du plan choisi par rapport au sujet de l'exposé ;
- le manque de structuration de l'exposé.

Les principaux points faibles constatés chez les candidats sont :

- la difficulté à appréhender le rôle et la composition des différentes instances d'un projet, une méconnaissance des responsabilités respectives des différents acteurs (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, utilisateurs) tout au long du cycle de vie d'un projet, notamment dans les phases de recette d'une application ;
- une vision exclusivement théorique et présentée en dehors de tout contexte administratif du déroulement d'un projet informatique et du rôle de l'analyste ;
- une connaissance trop superficielle de certaines notions fondamentales (comment définir des spécifications fonctionnelles, qu'y a-t-il dans un cahier des charges ?).
- des notions vagues voire erronées sur certains sujets comme celui de la protection des données personnelles.

4. Résultats

	Nb Inscrits	Nb Présents	Nb Admissibles	Admissibles/ Présents %	Nb Admis	Admis/ Admissibles %	Admis/ Présents %
Total	66	57	27	47%	15	55%	26%
AIFE	1	1	0	0%	0	0%	0%
DPAEP	2	2	2	100%	2	100%	100%
DGCCRF	1	1	0	0%	0	0%	0%
DGDDI	1	1	0	0%	0	0%	0%
DGFIP (filière gestion publique)	23	21	11	52%	4	36%	19%
DGFIP (filière fiscale)	16	9	2	22%	2	100%	22%
INSEE	18	18	11	61%	7	63%	38%
Justice	1	1	0	0%	0	0%	0%
SGAE	1	1	0	0%	0	0%	0%
Service des Pensions	1	1	1	100%	0	0%	0%
Services Premier ministre	1	1	0	0%	0	0%	0%

Conclusion

Le pourcentage de candidats admissibles à l'issue de l'épreuve écrite est inférieur à celui des sessions de juin 2007 et de janvier 2008 (respectivement 62% et 55%). Le pourcentage de candidats admis par rapport aux admissibles est sensiblement le même que celui de l'épreuve de juin 2007 (54%) et par contre nettement inférieur à celui de janvier 2008 (77%). Il est à noter à l'issue de cette session une grande disparité entre le niveau des différents candidats, notamment en ce qui concerne leur maîtrise des connaissances et la qualité de leur exposé lors de l'épreuve orale. Pour un certain nombre de candidats, il semblerait que cette épreuve n'ait pas fait l'objet d'une préparation suffisante.